



Bulletin de Santé du Végétal

HORTICULTURE ET PEPINIERE EN NORMANDIE

N°1 – 27 mars 2025

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES OBSERVATIONS PONCTUELLES REALISEES DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

	Production				Distribution / Vente	
	Pépinière		Horticulture		Produits finis	
Secteur géographique	Département	Département	Département	Département	Département	Département
	14 - 50 - 61	27 - 76	14 - 50 - 61	27 - 76	14 - 50 - 61	27 - 76
Nb d'observations	/	/	2	9	2	/

1 observation = 1 établissement à une date donnée

POINT METEOROLOGIQUE

		JANVIER	FEVRIER
ENSOLEILLEMENT		-5%	-2%
PLUVIOMETRIE		+111%	-10%
TEMPERATURE		-0,4°C	+0,1°C

Par rapport aux normes de saison 1991-2020.

Depuis février, la pluviométrie s'est nettement calmée ce qui s'est confirmé en mars avec l'arrivée du printemps. Le déficit d'ensoleillement a continué en ce début d'année. Ces dernières 48H, nous assistons à de belles journées ensoleillées et sèches. Le temps annoncé est similaire pour la semaine prochaine. La végétation va vraiment démarrer. Les ravageurs devraient donc se faire plus présents et les auxiliaires discrets jusqu'ici devraient être également plus visibles.

REJOIGNEZ LE RESEAU D'OBSERVATEURS BSV HORTICULTURE ET PEPINIERE EN NORMANDIE

Le contenu des Bulletins de santé du végétal (BSV) est basé sur les informations issues d'un réseau d'observateurs. La fiabilité du BSV est d'autant plus grande que le nombre d'observations est important.

Rejoignez le réseau et participez à l'enrichissement des BSV en apprenant à mieux observer vos cultures ou vos plantes finies !

Inscrivez-vous auprès de l'animateur :
damien.loisel@fredon-normandie.fr



FREDON
NORMANDIE

Retrouvez gratuitement le
BSV HORTICULTURE ET
PEPINIERE sur le site de
[FREDON Normandie](http://fredon-normandie.fr)



Liberté
Égalité
Fraternité

Retrouvez gratuitement les
BSV sur le site de [DRAAF
Normandie](http://draaf-normandie.fr)

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo

Identifiez les résistances de bioagresseurs à des produits phytopharmaceutiques (PPP)

SOMMAIRE

Horticulture.....	3
Les ravageurs.....	3
Aleurodes.....	3
Pucerons.....	3
Thrips.....	4
Les maladies.....	4
Botrytis.....	4
Mildiou.....	4
Oïdium.....	4
Suivi CULTURE GERANIUM.....	5
Pépinière.....	6
Les ravageurs.....	6
Cochenilles.....	6
Psylles.....	6
Pucerons.....	6
Les maladies.....	6
Oïdium.....	6
Suivi CULTURE AGRUMES.....	7
AUXILIAIRES.....	8
BASE ABAA Auxiliaires.....	8
LIENS UTILES.....	8
NOTES BIODIVERSITE.....	9
Les notes nationales biodiversité.....	9
FOCUS DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE (DAA).....	10

A REALISER AVANT LE 30 AVRIL



Les ravageurs

Aleurodes

1 établissement concerné

Sous serre, une faible attaque a été observée début mars sur une culture de *Fuchsia* sp. avec la présence de quelques adultes sous les feuilles. Environ 10% de la culture est touchée.



Adulte d'aleurode



À surveiller !

Evolution à suivre : les aleurodes sont présents toute l'année sous serre. La durée du cycle est d'environ 20 jours à 27°C. Le piégeage des adultes sur des panneaux jaunes englués permet de détecter leur présence.

Méthode de lutte et prophylaxie :

- ↳ Désherbez les serres, les abris et leurs abords.
- ↳ Évitez de garder des plantes inutilisées dans un coin de serre qui sont des refuges pour les aleurodes.
- ↳ Examinez attentivement les plants avant leur entrée en culture sous serre.
- ↳ Soyez vigilant à la mise en place de nouvelles cultures qui font suite à une culture ayant été propice aux aleurodes (ex : Poinsettia).



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#).
Contactez votre conseiller.

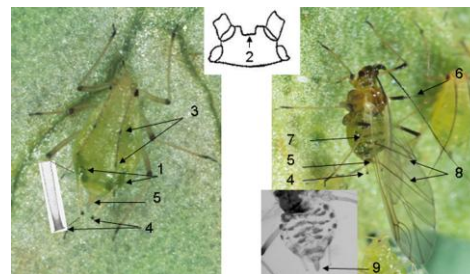
Pucerons

5 établissements concernés

Sous abris, des attaques minimales ont été constatées sur *Alstroemeria* (2 établissements avec identification de *Macrosiphum* sp. dans un établissement et d'*Aulacorthum solani* dans le second), pensée (1 établissement), rosier (1 établissement), renoncule (1 établissement) et chrysanthème dirigé (1 établissement).

Des attaques modérées ont également été observées sur des vieilles suspensions de pensée (1 établissement), sur cinéraire (1 établissement avec présence de *Myzus* sp.), bégonia (1 établissement avec beaucoup de miellat) et pâquerette (2 établissements).

Aucune observation d'auxiliaire n'a été remontée.



Aulacorthum solani
© Encyclop'Aphid

Pour les identifications de pucerons, pensez à :
<https://encyclopedie-pucerons.hub.inrae.fr/fiche-especes/pucerons>



À surveiller !

Evolution à suivre : surveillez les cultures, les conditions météo sont favorables à leur développement. Observez également la présence de la faune auxiliaire.



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#).
Contactez votre conseiller

Thrips

1 établissement concerné

Voir SUIVI CULTURE GERANIUM ci-après.

Les maladies

Botrytis

1 établissement concerné

Sous abris, du *Botrytis* a été observé de manière sporadique sur une culture de primevère et d'heuchère entraînant une pourriture des feuilles (feutrage gris).



Dégât de *Botrytis*



À surveiller !

Evolution à suivre : à surveiller plus particulièrement sous abri, ce champignon évolue en condition chaude et humide. Une température élevée (17 - 25°C), la présence d'eau sur les feuilles ou une hygrométrie importante favorisent l'infection.

Les fructifications sur les végétaux contaminés (spores à la surface des feuilles sous forme de poussière grise caractéristique) vont être à l'origine de contaminations secondaires.

Mildiou

6 établissements concernés



Mildiou sur pensée
ASTREDHOR SM



Risque élevé

Des attaques de mildiou, *Peronospora violae*, sont signalées sur des cultures de pensée avec une présence plus ou moins importante selon les établissements (5% à 75% des cultures). Les dégâts sont parfois conséquents.

Evolution à suivre : les conditions météo ont été favorables au développement de ce champignon. Conditions favorables : humidité élevée (> 85 % d'humidité relative) et températures inférieures à 21°C.

Méthode de lutte et prophylaxie :

- ↳ Éliminez les plantes atteintes. Evitez de composter ces plantes sur un tas de déchets à proximité des serres, les spores du champignon risqueraient de contaminer les cultures à proximité.
- ↳ Favorisez un arrosage le matin pour permettre un ressuyage des plantes.

Oïdium

6 établissements concernés

Sous abris, les feutrages blancs d'oïdium ont été signalés sur les cultures sensibles de renoncule, œillet, calendula, rosier et anthémis.



À surveiller !

Evolution à suivre : ce champignon prolifère avec l'alternance de nuits fraîches et de journées chaudes. Les jeunes feuilles sont très sensibles. Le champignon se développe à des températures comprises entre 10 et 20°C.



Oïdium sur renoncule
ASTREDHOR SM

Méthode de lutte et prophylaxie :

- ↳ Distancez suffisamment les plants.
- ↳ Aérez au maximum vos abris.

B Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#).
Contactez votre conseiller.

SUIVI CULTURE GERANIUM

Tableau synthétique du suivi sanitaire (4 établissements)

Ravageurs	
Acarie	
Aleurodes	
Chenilles	
Pucerons	Présence de quelques faibles attaques dans les 4 établissements avec des quantités touchées inférieures à 1 %. Présence parfois de nombreuses exuvies. <i>Aulacorthum solani</i> est souvent identifié. En termes de dégâts, on observe tout au plus quelques crispations du feuillage. Pas d'auxiliaires observés.
Thrips	Dans un seul établissement, quelques piqûres de thrips ont été relevées sur le feuillage d'une quantité infime de pots et sur une seule variété.
Autre	



Pucerons sur *Pelargonium*
Campus Métiers Nature de
Coutances

Maladies	
Botrytis	
Rouille brune	
Pythium	
Xanthomonas	
Autre	

	Pas d'attaque		Attaques faibles		Fortes attaques
--	---------------	--	------------------	--	-----------------

B Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#).
Contactez votre conseiller.



Les ravageurs

Cochenilles

1 établissement concerné

Des attaques de cochenilles ont été observées sur *Punica granatum* en bonsai (*Planococcus* sp.) et sur *Fatsia japonica* (*Coccus hesperidum*). Voir également le Suivi CULTURE AGRUMES.



À surveiller !

Evolution à suivre : ces cochenilles se propagent au premier stade larvaire ou par le vent



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#). Contactez votre conseiller.

Psylles

1 établissement concerné



La présence de dégâts de *Trioza vitreoradiata* a été observée sur un lot de *Pittosporum tobira* fraîchement retaillé.

Dégâts de *Trioza vitreoradiata*
sur *Pittosporum tobira*



À surveiller !

Evolution à suivre : à surveiller, les psylles peuvent être vecteurs de phytoplasmes notamment. Ce psylle est surtout connu pour les dégâts qu'il engendre sur les *Pittosporum*.

Pucerons

1 établissement concerné

Une faible attaque de pucerons *Brachycaudus* sp. a été observée sur des *Echium fastuosum* dans un point de vente. Seules les feuilles plus âgées sont attaquées. Ces pucerons se rencontrent davantage sur les *Prunus* qui sont l'hôte primaire de ce ravageur.



Brachycaudus sp.



À surveiller !

Evolution à suivre : surveillez les cultures, les conditions météo annoncées sont favorables à leur développement. Observez également la présence de la faune auxiliaire.



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#). Contactez votre conseiller

Les maladies

Oïdium

2 établissements concernés

Sous abris, des feutrages blancs d'oïdium ont été signalés sur rosiers.

À surveiller !

Evolution à suivre : ce champignon prolifère avec l'alternance de nuits fraîches et de journées chaudes. Les jeunes feuilles sont très sensibles. Le champignon se développe à des températures comprises entre 10 et 20°C.

Méthode de lutte et prophylaxie :

- ↳ Distancez suffisamment les plants.
- ↳ Aérez au maximum vos abris.



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#). Contactez votre conseiller.

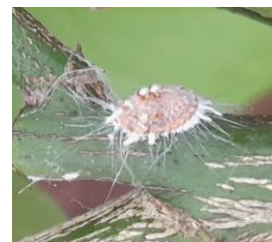
SUIVI CULTURE AGRUMES

Tableau synthétique du suivi sanitaire (2 établissements)

Ravageurs	
Acariens	
Aleurodes	
Chenilles et/ou Mineuse	Présence de larves de tordeuses (<i>Cacoecimopa pronobuna</i>) sur <i>Citrus paradisi</i>
Cochenilles	Présence minime d' <i>Icerya purchasi</i> sur <i>Fortunella margarita</i> (Kumquat) et sur <i>Citrus limon</i>
Pucerons	
Thrips	
Autre	



Tordeuse
Campus Métiers Nature
de Coutances



Icerya purchasi

Maladies	
Champignons	
Bactéries	
Virus et viroïdes	
Autre	

	Pas d'attaque	Attaques faibles	Fortes attaques
--	---------------	------------------	-----------------



Des produits de biocontrôle existent, cf. [liste actualisée des produits de biocontrôle](#). Contactez votre conseiller.



BASE ABAA Auxiliaires



La bonne identification et connaissance des auxiliaires se révèle très utile dans le cadre de la protection intégrée. Cela permet de mieux connaître et estimer la régulation naturelle et d'ajuster ainsi les méthodes préventives mises en œuvre, et le choix des méthodes de lutte à appliquer, qu'elles soient chimiques ou non.

Les ressources qui concernent les auxiliaires sont disséminées sur des sites déjà en lien sur EcophytoPIC (*Ephytia, Fredon, Instituts Techniques Agricoles,...*) mais il n'est pas simple pour un internaute d'accéder rapidement à une donnée ciblée.

C'est pourquoi nous avons créé une base recensant à la fois les organismes utiles (Auxiliaires), nuisibles (BioAgresseurs) ainsi que les Accidents physiologiques et climatiques : la base ABAA.

LIENS UTILES



Tester vos connaissances sur les auxiliaires à travers ce quiz :

<https://ecophytopic.fr/pic/pour-aller-plus-loin/quiz-auxiliaires-des-cultures>



Les notes nationales biodiversité



La réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs a évolué depuis fin 2021.



Cliquer ici pour télécharger la note d'information BSV-Abeille 2022

https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20220330-note_abeilles_2022.pdf

Cliquer ici pour découvrir les nouvelles dispositions règlementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs <https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes>



« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent »

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages

Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site : <http://www.ecophytopic.fr/>

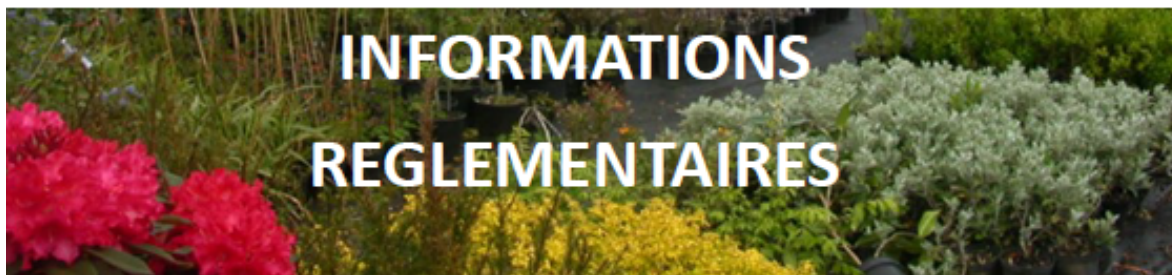


Résistance aux produits phytosanitaires :

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>



FOCUS DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE (DAA) A REALISER AVANT LE 30 AVRIL



INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE (DAA) 2025



Les opérateurs professionnels qui mettent en circulation des végétaux ou produits végétaux pour lesquels un passeport phytosanitaire est exigé doivent remplir une DAA (articles 65 et 66 du règlement UE/2016/2031).

Cette exigence concerne à la fois les professionnels qui délivrent eux-mêmes des passeports phytosanitaires (PP) et ceux qui revendent des végétaux soumis au PP mais sur lesquels le PP est déjà présent (exemple négociant revendant à professionnels).

Vigilance !

- ▶ La DAA est **obligatoire** pour obtenir l'autorisation à délivrer les passeports phytosanitaires (ADPP) par les services de l'Etat.
- ▶ Une mise à jour annuelle de l'activité est nécessaire. En l'absence de changement, la télédéclaration 2025 n'est pas à faire.

Attention :

Si des végétaux ou produits végétaux sont mis en circulation et non déclarés dans la DAA, l'autorisation à délivrer un PP n'est pas accordée pour ces végétaux.

TELEPROCEDURE

La DAA ainsi que toute modification de données administratives (siret, adresse,...) doivent être réalisées par téléprocédure. La version papier est réservée aux professionnels n'ayant pas accès au service de la télé-déclaration.

<p>Cas 1 : vous avez déjà un compte et vous avez réalisé la DAA par téléprocédure en 2024.</p>	<p>Accéder directement à la téléprocédure. Pour plus d'informations, consultez le site Mes démarches.</p>
<p>Cas 2 : vous êtes nouvellement inscrit au registre des végétaux et vous n'avez pas encore de compte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vous devez créer un compte sur le site du ministère. Si vous possédez déjà un compte, vous pouvez sauter cette étape. ▶ Puis, rendez-vous sur le portail des téléprocédures. Lors de votre première connexion à ce portail, il vous sera demandé d'associer votre compte à votre numéro SIRET afin d'enregistrer l'établissement pour lequel vous souhaitez effectuer votre DAA. Pour finaliser cet enregistrement, un code d'activation vous sera envoyé par voie postale sous quelques jours. ▶ Après avoir finalisé votre inscription avec le code d'activation, vous pouvez accéder à la téléprocédure et effectuer votre DAA.

LES NOUVEAUTES 2025

Les modifications concernent les périmètres suivants :

Retrait de certaines espèces :
nom barré

Ajout de nouvelles espèces :
nom en gras.

Reformulation de certains périmètres pour plus de clarté.

- **A06** : Autres espèces horticoles sensibles à *Xylella fastidiosa* : *Asparagus acutifolius*, *Calluna vulgaris*, *Catharantus roseus*, ***Chenopodium album***, *Clematis cirrhosa*, *Clematis vitalba*, *Convolvulus cneorum*, *Dittrichia viscosa*, *Erica cinerea*, *Erigeron*, *Erodium moschatum*, *Erysimum hybridés*, *Euryops*, *Fallopia japonica*, *Gazania rigens*, *Hebe* (*Veronica arbustives*, dont *Veronica elliptica* = *Hebe elliptica*), *Helianthus*, *Heliotropium europaeum*, *Jacobea maritima*, *Lupinus*, *Osteospermum* (= *Dimorphoteca*), *Ratibida columnifera*, *Scabiosa atropurpurea*, *Solidago virgaurea*, *Streptocarpus*, *Vinca*.

- **B02** : *Lavandula angustifolia*, *Lavandula x intermedia*, *Lavandula latifolia* et *Lavandula stoechas*

- **B03** : Autres espèces aromatiques sensibles à *Xylella fastidiosa* : *Artemisia aromatiques*, ***Clinopodium nepeta***, *Eriocephalus africanus*, *Helichrysum*, *Laurus nobilis*, *Mentha suaveolens*, *Perovskia abrotanoides*, *Salvia mellifera*, *Salvia officinalis*, ***Salvia rosmarinus*** (= ***Rosmarinus officinalis***), *Santolina chamaecyparissus*, *Santolina magonica*, *Teucrium capitatum*, *Thymus vulgaris*, *Westringia fruticosa*, *Westringia glabra*

- **B04** : Autres espèces de *Lavandula* que ceux citées précédemment

- **B05** : *Salvia rosmarinus* (= ***Rosmarinus officinalis***)

- **E20** : *Acacia*, *Acer*, *Alnus rhombifolia*, *Anthyllis barba-jovis*, *Anthyllis hermanniae*, *Arbutus unedo*, *Artemisia ornamentales*, *Baccharis halimifolia*, *Berberis thunbergii*, *Calicotome*, *Callistemon citrinus*, *Calocephalus brownii*, *Carya*, *Celtis occidentalis*, *Cercis*, *Chionanthus*, *Cistus*, *Coprosma repens*, *Cornus sanguinea*, *Coronilla*, *Cytisus*, *Dodonaea viscosa*, *Elaeagnus angustifolia*, *Elaeagnus x submacrophylla*, *Eremophila maculata*, *Genista*, *Ginkgo biloba*, *Gleditsia triacanthos*, *Grevillea juniperina*, *Grevillea rosmarinifolia*, *Hypericum androsaemum*, *Hypericum perforatum*, *Ilex aquifolium*, *Koeleruteria bipinnata*, *Lagerstroemia*, *Liquidambar styraciflua*, *Lonicera*, *Medicago arborea*, *Metrosideros*, *Morus*, *Myoporum insulare*, *Myoporum laetum*, *Myrtus communis*, *Phillyrea*, *Phlomis fruticosa*, *Psidium* (autres que *P. guajava*), *Retama monosperma*, *Rhamnus* (dont *R. frangula* = *Frangula alnus*), *Robinia pseudoacacia*, *Sambucus (sureau)*, *Sapindus saponaria*, *Spartium*, *Syringa vulgaris*, *Ulex*, *Vitex agnus-castus*.

- **I05** : Bois ou écorces de *Fraxinus* (frênes) et *Chionanthus virginicus* (arbre de neige) ~~*Ulmus* (ormes)~~

POINTS DE VIGILANCE

Plusieurs grands « types de marchandises » :

Les espèces végétales sont classées en plusieurs grands « types de marchandises » allant de A à K.

Si vous êtes concerné par un végétal situé dans un type de marchandises que vous ne voyez pas dans votre télédéclaration, vous devez ajouter un type de marchandises (1) puis le choisir dans le menu déroulant (2). Ensuite, dans le type de marchandises que vous avez ajouté, vous devez « ajouter un végétal » (3) et choisir le végétal dans le menu déroulant (4).



N'oubliez pas de renseigner certaines lignes :

0 - Informations générales sur les végétaux destinés à la plantation mis en circulation - tous types de marchandises confondus (A à H)	
0-01	Végétaux cultivés en pleine terre (toutes espèces)
0-02	Végétaux mis en circulation avec milieu de culture (toutes espèces, sauf plantes aquatiques et cultures tissulaires in vitro)

0-01 et 0-02 :
Déclaration de l'ensemble des végétaux.

H-98	Autres espèces herbacées de végétaux destinés à la plantation non listées ci-dessus ou dans les types de marchandises précédents
H-99	Autres espèces ligneuses de végétaux destinés à la plantation non listées ci-dessus ou dans les types de marchandises précédents

H98 et H99 :
Déclaration de tous les végétaux non listés sur les autres lignes (sauf plants potagers, à déclarer auprès de SEMAE).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau d'établissements professionnels d'horticulture, de pépinière et de jardinerie. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, les observations ne peuvent être transposées telles quelles à tous les établissements. FREDON Normandie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les exploitants et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès de professionnels agréés.

Observations : FREDON Normandie, ASTREDHOR SM, Campus Métiers Nature de Coutances et producteurs

Crédit photos : FREDON Normandie sauf mention particulière

Rédaction et animation : Damien LOISEL - FREDON Normandie

Directeur de la publication : David PHILIPPART

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV HORTICULTURE ET PEPINIERE EN NORMANDIE n°1 du 27/03/2025 »

Coordination et renseignements : Damien LOISEL – damien.loisel@fredon-normandie.fr